

REUNION DU LUNDI 3 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois le 3 avril à 10 heures 15 dans la salle des délibérations du Conseil régional des Hauts-de-France située 11 mail Albert 1^{er} à Amiens, sous la présidence de M. Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil départemental.

SECRETARE DE SEANCE : Mme Valérie DEVAUX.

ETAIENT PRESENTS : M. Franck BEAUVARLET, Mme Catherine BENEDINI-POLLEUX, M. Laurent BEUVAIN, M. Arnaud BIHET, M. Jean-Michel BOUCHY, M. Pascal BOHIN, M. Christophe BOULOGNE, Mme Virginie CARON-DECROIX, Mme Sabine CARTON, Mme Zohra DARRAS, M. Hubert de JENLIS, Mme Margaux DELETRE, M. Bertrand DEMOUY, M. Frédéric DEMULE, M. Guillaume DUFLOT, Mme Esra ERCAN, Mme Dolorès ESTEBAN, Mme Monique EVRARD, M. Frédéric FAUVET, Mme France FONGUEUSE, Mme Josiane HEROUART, M. Claude HERTAULT, Mme Christelle HIVER, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, M. Olivier JARDE, Mme Valérie KUMM, M. Wilfried LARCHER, M. Jannick LEFEUVRE, Mme Brigitte LHOMME, M. René LOGNON, Mme Françoise RAGUENEAU, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Mme Jocelyne MARTIN, M Emmanuel NOIRET, M. Jean-Louis PIOT, Mme Guillemette QUIQUEMPOIS, M. Jean-Claude RENAUX, Mme Guislaine SIRE, M. Laurent SOMON, M. Jean-Jacques STOTER, Mme Nathalie TEMMERMANN, M. Angelo TONOLLI, Mme Julie VAST.

EXCUSEE : Mme Isabelle de WAZIERS.

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président salue les membres de l'Assemblée et les conseillers départementaux ou généraux honoraires présents dans l'assistance. Il remercie M. le Président du Conseil régional et ses personnels techniques pour la mise à disposition aux élus départementaux de l'hémicycle de la Région.

Il annonce l'arrivée de M. Victorien GEORGES, nommé directeur de la Culture à compter du 1^{er} avril, et confirme la nomination de M. Julien WOCHOL au poste de directeur de cabinet.

M. FAUVET ayant découvert, à la lecture du rapport d'informations relatif aux procédures adaptées, que la rédaction des procès-verbaux est désormais confiée à une société prestataire, interroge M. le Président sur ce sujet.

M. le Président souligne avoir communiqué cette information aux membres de l'Assemblée à l'ouverture de la session de janvier et confirme que la rédaction des procès-verbaux est désormais assurée par la société Ubiquis dont un rédacteur est présent ce jour.

Il est procédé au vote à main levée du procès-verbal de la séance des 9, 10 et 11 janvier 2023, affiché à l'entrée de la salle, qui est adopté à l'unanimité.

M. le Président souligne l'importance du rapport relatif à la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) inscrit à l'ordre du jour. A cet égard, il adresse ses remerciements aux neuf élus ayant assisté à la séance de travail organisée à l'attention de l'ensemble des conseillers départementaux afin de porter à leur connaissance les informations relatives à la stratégie immobilière de la collectivité et aux travaux à venir dans les collèges.

Constituée de 650 opérations mobilisant 660 millions d'euros sur une période de cinq ans, M. le Président insiste sur le caractère particulièrement ambitieux de cette PPI qui selon lui, représente l'effort le plus conséquent jamais consenti par la collectivité.

M. le Président informe les membres de l'Assemblée que dix motions ou vœux déposés par les groupes de l'opposition ont dû faire l'objet d'un arbitrage au sein de la Conférence des présidents, l'application des articles 13 et 14 du règlement intérieur rendant irrecevable un certain nombre des textes présentés. A l'issue d'une longue discussion, il a donc été convenu de retenir quatre vœux ou motions du groupe de l'opposition.

Mme ERCAN pour le groupe « Avenir solidaire et durable » puis M. FAUVET, pour le groupe « La Somme en commun » donnent lecture de leurs discours respectifs qui figurent en annexe au présent procès-verbal.

M. BEUVAIN remarque que la programmation pluriannuelle d'investissement permet d'afficher les ambitions de la majorité pour les années à venir, ambitions dont il conviendra de mesurer les réalisations à l'aune de la consommation des crédits et des moyens qui seront dégagés au cours des prochains exercices. M. BEUVAIN considère que les dépenses nouvelles prévues pour la réalisation de cette PPI sont rendues possibles grâce aux privations imposées aux habitants du Département depuis six ou sept ans, sous la forme des réductions budgétaires qui ont conduit à réduire l'encours de la dette.

Relayant une information communiquée en 1^{ère} commission selon laquelle il pouvait être espéré, au titre du compte administratif 2022, un « reste à utiliser » compris entre 50 et 140 millions d'euros, M. BEUVAIN demande que dans une telle hypothèse quelques millions d'euros soient consacrés à la construction d'un centre de mémoire sur la déportation sur le site du « Poteau des fusillés ». Un tel projet est, selon lui, attendu par de nombreux Amiénois. Il rappelle, à cet égard, que la ville d'Amiens a été honorée de la Légion d'honneur en tant que ville martyre pour les sacrifices et les dégradations qu'elle a connus durant les deux guerres mondiales.

En ce qui concerne le RSA, M. BEUVAIN se déclare choqué par la une d'un journal du département titrant « Pour toucher le RSA, il faudra travailler », article qui, selon lui, a surtout mis en exergue une initiative prise dans le cadre de l'expérimentation du RSA conditionnel, consistant en l'organisation d'un « escape game ». M. BEUVAIN explique que l'objectif était de réunir une trentaine de bénéficiaires du RSA à qui l'on proposait d'accéder à une quinzaine

d'emplois en immersion dans des entreprises. Citant le préambule de la Déclaration des droits de l'homme, il rappelle le droit de chacun de bénéficier d'une aide permettant de vivre dignement. M. BEUVAIN redit son opposition à l'expérimentation en cours dont il ne souhaite pas la généralisation, l'accompagnement des demandeurs d'emploi devant, selon lui, être traité avec plus de sérieux.

Dans le domaine du logement, M. BEUVAIN se dit agréablement surpris par les propos tenus par M. le Président au cours de la conférence des bailleurs et salue les efforts du Département en matière de lutte contre la précarité énergétique. Tout en considérant qu'il serait possible d'agir davantage et mieux, il reconnaît l'importance de l'effort financier en ce domaine, effort qui devrait, selon lui, être conforté par un engagement équivalent des bailleurs sociaux. Il regrette que ces derniers, privés ou publics, ne s'impliquent pas davantage pour lutter contre le logement insalubre dans leurs propres murs. Dans cet objectif, il souligne avoir proposé à M. le Président d'élaborer une charte d'engagements mutuels, au terme de laquelle les bailleurs sociaux, publics et privés, s'engageraient à respecter un certain nombre d'obligations en contrepartie du soutien du Département. M. BEUVAIN suggère que soit proposé un plan ayant vocation à responsabiliser les bailleurs sociaux et à engager durablement le Département dans un rôle de chef de file du « bien se loger ».

Enfin, M. BEUVAIN espère que les investissements promis lors du budget supplémentaire 2022 permettront de mieux répondre à celles et ceux qui ne bénéficient que des politiques publiques du Département pour les aider au quotidien.

M. PIOT exprime son étonnement à la lecture des informations publiées par le *Courrier picard* en date du vendredi 31 mars qui annonçait la rénovation de 4 collèges supplémentaires d'ici 2027, alors que la planification annoncée à cette Assemblée est tout autre. M. PIOT rappelle que dans le passé, le Département a financé 6 collèges ruraux en trois ans et que dans le cadre du budget supplémentaire voté le 19 juin 1986, le Département multipliait par quatre son investissement en faveur des collèges.

M. le Président partage la surprise de M. PIOT concernant cet article du *Courrier picard*, et précise que le Département n'a publié aucun communiqué de presse au sujet des investissements en faveur des collèges. Pour clore ce sujet, il souligne que la presse est libre et qu'il ne la commentera pas. Par ailleurs, rappelant que l'ensemble des élus ont été invités à des réunions pour l'élaboration de la PPI, M. le Président réfute la critique selon laquelle il y aurait eu, dans ce cadre, un manque d'écoute de la part de la majorité. Il exprime donc son agacement à l'adresse des conseillers départementaux qui, absents aux réunions dédiées, allèguent ensuite un manque d'information. M. le Président liste les montants d'investissement considérables prévus à cette programmation : 117 millions d'euros en 2023, 138 millions d'euros en 2024, 150 millions d'euros en 2025, 136 millions d'euros en 2026 et 116 millions d'euros en

2027. Il s'étonne que les élus qui déplorent une insuffisance des investissements ainsi prévus n'expriment aucune contre-proposition à travers des amendements.

En réponse à Mme ERCAN, M. le Président rappelle que la PPI inclut 2,8 millions d'euros pour divers investissements dont la végétalisation des collèges fait partie.

Revenant sur les dispositions du règlement intérieur adopté par l'Assemblée, M. le Président explique que les vœux et motions initialement présentés par les groupes de l'opposition ne respectaient pas les règles de recevabilité applicables aux signatures. Tout en rappelant qu'il est garant du respect du règlement intérieur dans l'hémicycle, il estime avoir fait preuve de souplesse et de compréhension en permettant aux groupes de l'opposition, dans le cadre de la Conférence des Présidents, de sélectionner quatre vœux parmi les dix vœux ou motions initialement déposés.

Revenant sur une remarque d'un membre de l'Assemblée, M. le Président confirme que la PPI peut être révisée, dans la mesure où elle est fondée sur les recettes connues au moment de son élaboration. A titre d'exemple de recettes évolutives, il évoque la collecte des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) qui s'élevait à 35 millions d'euros au début du mandat de son prédécesseur et dont les recettes ont atteint 87 millions d'euros au titre de l'année 2022. En conclusion, M. le Président réaffirme le caractère inédit des investissements inscrits à la PPI.

En réponse aux remarques formulées au sujet de l'expérimentation sur le RSA, M. le Président souligne que l'article d'un journal local n'est pas une vérité absolue et rappelle que l'expérimentation consiste en un accompagnement renforcé sous la forme d'un parcours d'insertion de 15 à 20 heures, non pas en entreprise mais au sein de structures d'insertion, ces explications ayant déjà été données aux membres de la 1^{ère} commission. Evoquant l'initiative prise par Pôle emploi à travers l'organisation de « l'escape game » précédemment critiqué par M. BEUVAIN, il précise que l'objectif était notamment de permettre aux demandeurs d'emploi de reprendre confiance en eux, afin de les aider à retrouver un emploi, et qu'il est étonnant d'entendre des critiques sur cette démarche de la part de conseillers départementaux qui regrettent d'habitude les démarches plus coercitives. Pour conclure, M. le Président rappelle que 20 % des bénéficiaires du RSA sont âgés de moins de 30 ans, 50 %, de moins de 40 ans et que des allocataires bénéficient du RSA depuis 1988, ce qui témoigne, selon lui, de l'échec des dispositifs existants et justifie que de nouvelles solutions d'accompagnement soient trouvées.

Enfin, M. FAUVET ayant saisi M. le Président de plusieurs questions orales, celui-ci donne lecture de l'article 15 du règlement intérieur qui prévoit « qu'un même conseiller départemental ne peut formuler plus d'une question orale par session de l'assemblée ; le Président apporte une réponse à chaque question orale avant l'examen des rapports de la commission à laquelle elle se rapporte ». Or, M. le Président constate que M. FAUVET aborde

cinq sujets de la compétence de plusieurs commissions et pose onze questions. Tout en affirmant sa volonté de répondre à toutes les questions soulevées, M. le Président considère qu'une telle pratique dévoie l'esprit du règlement intérieur dont une grande partie des dispositions sont en vigueur depuis les précédentes mandatures.

M. le Président donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : Mme CARON-DECROIX pour M. BEAUVARLET et Mme de WAZIERS pour M. LEFEUVRE.

23.1.8 – PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS 2023-2027 – Mme Christelle HIVER, rapporteure, prise d'acte

Mme HIVER présente les propositions du rapport examiné et souligne que les collègues en bénéficieront à hauteur de 100 millions d'euros. Il est demandé à l'Assemblée de prendre acte de cette programmation.

M. le Président ajoute que cette PPI pourrait être révisée si l'évolution de la situation financière du Département l'exigeait.

L'Assemblée prend acte de la présentation de la Programmation pluriannuelle des investissements 2023-2027.

23.1.9 – DIVERSES MESURES DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (MISSION 1) – Mme Christelle HIVER, rapporteure, conclusions adoptées

Mme HIVER présente les propositions du rapport examiné.

Après avoir souligné qu'il est proposé de déroger à la quotité maximale autorisée d'heures supplémentaires pour certains agents départementaux et notamment pour les chauffeurs de M. le Président, M. FAUVET lui demande si le véhicule dont le contrat de location apparaît parmi les actes conclus par le Président sur délégation, est l'un des deux véhicules qui lui sont affectés dans le cadre de ses fonctions.

M. le Président confirme que le véhicule évoqué est l'un des deux véhicules cités dans le rapport mentionné.

Mme ERCAN, ayant été informée de la tenue d'une réunion entre M. le Président et les organisations syndicales, s'enquiert de l'avancée des discussions sur la mise en place du forfait télétravail pour les agents de la collectivité.

M. le Président confirme qu'une telle réunion était programmée dans le cadre d'un calendrier de négociations globales qui devait permettre d'aborder le sujet évoqué par Mme ERCAN. Toutefois, ajoute-t-il, cette réunion n'a pu se tenir en raison de la décision des

organisations syndicales du Conseil départemental de suspendre leur présence à « toutes les réunions et groupes de travail organisés par la collectivité et ce jusqu'au 14 avril 2023 ». Dans un courriel reçu ce jour par Mme HIVER et dont M. le Président donne lecture, les organisations syndicales déclarent manifester ainsi leur mécontentement et leur opposition à la réforme des retraites. Tout en regrettant une telle posture, M. le Président prend acte de ce refus de discussion qui ne rend pas possible dans l'immédiat l'examen du forfait télétravail au bénéfice des agents de la collectivité.

Soulignant que le dispositif évoqué est entré en vigueur en 2021, Mme ERCAN considère que l'Assemblée peut adopter la délibération nécessaire à l'indemnisation des agents sans attendre le retour des organisations syndicales à la table des discussions.

Mme HIVER exprime avec fermeté son opposition face à la proposition de Mme ERCAN qui impliquerait que des sujets de gestion du personnel soient soumis au vote de l'Assemblée sans concertation préalable avec les organisations syndicales. Elle remarque que le refus du dialogue social exprimé par les organisations syndicales a pour conséquence de retarder les travaux initialement programmés sur des sujets pourtant attendus par les personnels, tels que la revalorisation du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), la refonte de l'entretien professionnel, outre l'indemnisation du télétravail.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. NOIRET pour Mme EVRARD.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 16

23.1.10 – SECURITE - CONVENTION ENTRE LE SDIS ET LE DEPARTEMENT POUR LA GESTION ET L'ENTRETIEN DES VEHICULES DU GARAGE DEPARTEMENTAL (MISSION 9) – Mme Christelle HIVER, rapporteure, conclusions adoptées

Mme HIVER présente les propositions du rapport examiné.

M. STOTER souhaite savoir si l'application du règlement intérieur du SDIS aux agents du garage départemental, qui est une conséquence de la convention de mise à disposition proposée dans le présent rapport, a été précédée d'une concertation avec les agents concernés.

M. le Président rappelle que les agents du Département étant mis à disposition du SDIS, il revient à ce dernier d'organiser la concertation au sein des instances paritaires du SDIS.

(La séance, suspendue à 11 heures 25 afin que le représentant du SDIS puisse s'exprimer, est reprise à 11 heures 26.)

Il est procédé au vote électronique de l'amendement. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 1 (M. STOTER)

23.1.11 – COMMISSION PERMANENTE – DELEGATION D'ATTRIBUTIONS – Mme Christelle HIVER, rapporteure, conclusions adoptées

Mme HIVER présente les propositions du rapport examiné.

M. TONOLLI exprime son désaccord en son nom et en celui du groupe « Avenir solidaire et durable » face à l'extension de la délégation examinée, estimant que les domaines d'intervention qu'il est proposé de déléguer doivent demeurer de la compétence de l'Assemblée départementale.

M. le Président explique qu'il ne s'agit pas de déléguer de nouveaux pouvoirs au Président mais de nouvelles attributions à la commission permanente qui, souligne-t-il, réunit tous les élus du Conseil départemental.

M. FAUVET reconnaît que la commission permanente est actuellement constituée de la totalité des conseillers départementaux, mais remarque que cette configuration n'est pas immuable. Il considère donc que l'Assemblée constitue un cadre plus souverain pour engager la collectivité dans des appels à projets ou dans de nouvelles structures, et dit rejoindre la position de M. TONOLLI.

M. le Président précise que l'extension de la délégation d'attributions à la commission permanente est proposée pour des raisons strictement pratiques, la commission permanente se réunissant chaque mois et permettant ainsi d'examiner les projets et d'apporter des réponses rapides alors que la session du Conseil départemental n'a lieu qu'une fois par trimestre.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 34

Contre : 11

Abstention : 1

23.1.12 – VŒU A L'ATTENTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE SUR LA SITUATION EN ARTSAKH – M. Angelo TONOLLI, rapporteur, vœu rejeté

M. TONOLLI présente le vœu qui figure en annexe au présent procès-verbal intitulé « A l'attention du Président de la République sur la situation en Artsakh » déposé par les groupes « Avenir solidaire et durable », « La Somme en commun » et « Gauche démocrate républicaine ».

Après avoir évoqué le génocide arménien de 1915 et rappelé les moments importants de l'histoire de l'Artsakh de 1915 à nos jours, M. TONOLLI indique qu'en 2020, ce territoire, également dénommé « Haut-Karabagh » a de nouveau été envahi par l'Azerbaïdjan sans opposition de la Russie. Il précise que le territoire, aujourd'hui occupé en totalité, n'est plus relié à l'Arménie que par un corridor humanitaire, le « couloir de Latchine », assiégé depuis décembre 2022 par l'Azerbaïdjan qui impose ainsi un blocus au Haut-Karabagh, où vivent encore 120 000 personnes, majoritairement arméniennes, privées de soins.

Evoquant les résolutions adoptées en faveur du Haut-Karabagh par un certain nombre de Parlements nationaux, M. TONOLLI considère d'une part que la France ne fait pas preuve d'une grande implication notamment pour renouveler son soutien à l'Arménie et aux populations de l'Artsakh, d'autre part, qu'il importe de mobiliser la communauté internationale et notamment l'ONU (Organisation des Nations Unies) pour déployer une aide humanitaire et imposer des sanctions européennes à l'Azerbaïdjan.

Il indique également que les Départements du Val-de-Marne et du Puy-de-Dôme, ainsi qu'un certain nombre de communes, ont adopté des résolutions transpartisanes similaires au texte proposé et espère que l'Assemblée votera ce vœu afin de faire pression sur le gouvernement.

Se fondant sur l'article 13 du règlement intérieur qui dispose que « le vœu doit porter sur un sujet d'actualité ou d'ordre général intéressant le Département », M. le Président en déduit l'exclusion des questions internationales du champ de compétence du Département, position qui avait déjà été affirmée au sujet des Ouïghours ou des Tibétains. Tout en partageant personnellement la position exprimée dans ce vœu, M. le Président se félicite, ainsi que l'a exprimé le Sénat dans son rapport du 2 mars 2023, que la diplomatie française soit déjà mobilisée sur cette question et que le Président de la République ait exercé un rôle déterminant

lors du Sommet de Prague du 6 octobre 2022 pour le déploiement de la mission civile européenne dans ce territoire.

M. FAUVET déplore une telle interprétation du règlement intérieur, qu'il juge restrictive, et rappelle que lors de la session précédente, l'Assemblée avait voté un soutien financier en faveur des populations syriennes et turques frappées par un séisme. Au vu de la situation sanitaire et alimentaire du Haut-Karabagh, il interroge les membres de l'Assemblée sur la possibilité d'accorder un soutien similaire aux ONG (Organisations Non Gouvernementales) et aux associations mobilisées sur place.

M. le Président appelle l'attention des membres de l'Assemblée sur cette dernière suggestion de M. FAUVET, susceptible de transformer l'injonction politique initialement exprimée par l'opposition dans le vœu examiné, en une intervention humanitaire du Département. Plus favorable à cette nouvelle proposition, M. le Président suggère qu'elle soit examinée dans le cadre du budget supplémentaire.

M. TONOLLI note que la collectivité a su apporter une réponse humanitaire aux populations turques et syriennes frappées par le séisme, et a également exprimé une position engagée vis-à-vis des populations ukrainiennes victimes du conflit avec la Russie. Dès lors, il estime que le Département pourrait prendre position au sujet du Haut-Karabagh. Il accueille favorablement l'examen d'un soutien financier en faveur de ce territoire lors du budget supplémentaire.

M. le Président rappelle que l'aide du Département apportée au peuple ukrainien est intervenue dans le cadre d'une proposition du Ministère de l'Intérieur et de Départements de France, de s'associer à un élan de solidarité commun à tous les Départements. Il ajoute que la collectivité ne peut pas manifester son soutien matériel à tous les conflits dans le monde.

M. JARDE rappelle que le Sénat s'est déjà exprimé sur ce sujet et insiste sur la nécessité de ne pas se substituer aux décisions politiques nationales, le Département devant, selon lui, se recentrer sur son champ de compétences locales.

Il est procédé au vote électronique du vœu. Les conclusions du rapporteur sont rejetées :

VOTES : Pour : 21

Contre : 23

Abstention : 2

**23.1.13 – VŒU A L'ATTENTION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ET DU GOUVERNEMENT
POUR LE RETRAIT OU LA SUSPENSION DU PROJET DE REFORME DES RETRAITES – M. Frédéric FAUVET,
rapporteur, vœu rejeté**

M. FAUVET présente le vœu, qui figure en annexe au présent procès-verbal, intitulé « Vœu à l'attention du Président de la République et du gouvernement pour le retrait ou la suspension du projet de réforme des retraites » déposé par les groupes « La Somme en commun », « Avenir solidaire et durable » et « Gauche démocrate républicaine ».

M. FAUVET souligne le rejet massif par la population de la réforme des retraites qui selon lui concerne également le Département en tant qu'employeur car il sera notamment touché par l'augmentation de sa cotisation à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) ; il précise que l'AMF (Association des Maires de France) estime cet impact entre 700 à 800 millions d'euros de cotisations supplémentaires à partir de 2028.

M. FAUVET évoque les solutions alternatives à la réforme proposées par les organisations syndicales.

Relevant que les membres de l'Assemblée ne peuvent s'approprier un tel sujet de politique nationale, M. le Président rappelle que l'ensemble du processus parlementaire a été suivi. Ainsi, la réforme a été adoptée par le Sénat, puis par l'Assemblée nationale et l'utilisation de l'article 49.3 a donné lieu au dépôt d'une motion de censure, qui n'a pas été adoptée. Il souligne que cette disposition inscrite dans la Constitution de 1958 a été utilisée par de très nombreux Gouvernements avant celui de Madame BORNE et que le texte est désormais soumis au Conseil constitutionnel, dont l'avis est attendu pour le 14 avril.

M. BEUVAIN réfute l'idée exprimée par M. le Président selon laquelle cette Assemblée ne posséderait pas l'autorité nécessaire pour discuter de cette réforme alors même qu'elle interpelle régulièrement l'Etat sur la situation des collectivités territoriales. Selon lui, l'ensemble des agents départementaux seront concernés, et en particulier ceux qui exercent des métiers pénibles, ce qui obligera le Département, en tant qu'employeur, à adopter des mesures de d'aménagement de postes, voire de requalification des métiers.

M. BEUVAIN note que M. le Président reprend le discours du chef de l'Etat s'agissant du processus législatif censé avoir été respecté, alors qu'il y a eu, selon lui, un « passage en force ». Citant un économiste de la Sorbonne, Mickaël Zemmour, qui assure qu'en l'absence de loi sur les retraites, le déficit annuel représenterait 0,5 point du PIB, soit 5 à 8 milliards maximum, au cours des vingt prochaines années, M. BEUVAIN souligne l'existence d'analyses divergentes des économistes sur le sujet. Il considère, néanmoins, que d'autres modes de financement de ce régime seraient possibles, tels que l'égalité salariale entre femmes et hommes ou la suppression des exonérations fiscales octroyées aux entreprises. Il rappelle que le taux de

cotisations salariales a augmenté de 7 à 8 points au cours des vingt dernières années tandis que le taux de cotisations patronales diminuait dans les mêmes proportions, les salariés étant donc sans cesse pénalisés, alors même que l'évasion fiscale représente 150 milliards d'euros et les aides aux entreprises 200 milliards d'euros.

M. TONOLLI conteste l'assertion selon laquelle le Département ne pourrait pas adopter de positions sur les sujets nationaux, voire internationaux, et revenant sur le rejet du précédent vœu, il exprime sa déception, car rappelle-t-il, 120 000 personnes meurent dans l'indifférence générale. Dans un tel contexte, il considère que les Arméniens, d'Arménie et de France, ont besoin d'être soutenus et réaffirme la nécessité de prendre position sur de tels sujets pour peser auprès du Gouvernement. S'agissant de la réforme des retraites, il souligne son impact sur le Département puisque le report de l'âge du départ à la retraite risque d'augmenter la population des bénéficiaires du RSA de plus de 60 ans ; il affirme, par ailleurs, que les agents départementaux sont concernés directement par cette réforme. Il conclut son propos en soulignant que les élus sont enracinés dans les territoires et qu'il leur revient de rappeler au Gouvernement la position de 93 % des actifs et de 72 % des Français.

M. le Président maintient qu'un vœu qui serait adopté par cette Assemblée n'aurait aucune conséquence sur le processus parlementaire, aujourd'hui achevé. Il invite ceux qui veulent participer au débat parlementaire à se présenter au scrutin législatif. Il dit ne pas avoir été fier de son pays, à l'écoute des débats de l'Assemblée nationale au cours desquels « la logorrhée de certains, les pertes de temps, et le détournement du processus des amendements » ont empêché les parlementaires d'étudier l'article relatif au recul de l'âge de départ à la retraite, article le plus important du texte.

M. SOMON reconnaît que proposer une telle réforme à travers un projet de loi de finances de la sécurité sociale rectificatif, n'était pas le véhicule législatif le plus adéquat. De même, il regrette qu'une loi sur les retraites ait été débattue avant discussion d'une loi sur le travail. Il souligne que l'obstruction était patente, au Sénat comme à l'Assemblée nationale, avec le recours à un nombre considérable d'amendements déposés dans le but, selon lui, de repousser le vote. C'est dans ce contexte que le Gouvernement a recouru au vote unique au Sénat et à l'Assemblée nationale. Par ailleurs, il invite chacun à lire attentivement l'exhaustivité du rapport du Conseil d'Orientation des retraites (COR) qui met en exergue plusieurs éléments factuels. Il cite notamment le nombre d'actifs, voué à diminuer, et le taux d'imposition directe en France qui est l'un des plus élevés au monde, malgré les aides aux entreprises qui demeurent très imposées et sont donc moins compétitives pour créer des emplois. Il considère néanmoins que la politique du Gouvernement a permis d'accroître les investissements étrangers et les créations d'entreprises, ce qui alimente les recettes de la branche vieillesse de la sécurité sociale.

Après avoir souligné, chiffres à l'appui, l'évolution positive entre 1980 et 2022 de l'espérance de vie des femmes et des hommes après leur départ à la retraite, M. SOMON note qu'il convient de tenir compte de l'état de santé des personnes à la retraite et que dans cet objectif un projet de loi sur le travail et les conditions de travail va être examiné. M. SOMON affirme la nécessité de valoriser le travail. Il souligne, par ailleurs, que le Sénat a permis d'adopter des mesures favorables aux femmes, souvent pénalisées par la maternité et les carrières hachées, ce qui participe à la politique familiale et à la natalité, et à terme, à la préservation du ratio entre retraités et travailleurs. Dans un contexte européen où presque tous les pays ont adopté un âge de départ à la retraite plus élevé qu'en France, M. SOMON souligne que le Sénat s'est efforcé d'aboutir à une réforme équilibrée, avant de pouvoir améliorer les conditions de travail dans le cadre d'une future loi sur le travail. Il conclut son propos en indiquant qu'il votera contre le texte proposé.

M. le Président fait remarquer qu'il a permis à chacun des intervenants de s'exprimer longuement, alors même que l'article 10 du règlement intérieur limite la prise de parole à cinq minutes.

M. FAUVET dénonce la vacuité des arguments déployés par le Gouvernement et repris par M. SOMON, et considère notamment que la comparaison qui est faite entre le système français et celui d'autres pays européens est fondée sur des éléments ne pouvant être comparés. Il ajoute que les femmes sont les principales victimes de cette réforme, les quelques améliorations adoptées au Sénat ne pouvant, selon lui, compenser le déséquilibre existant.

M. le Président fait remarquer qu'un sondage sur l'augmentation des impôts ne susciterait pas plus d'adhésion que n'en recueille la réforme des retraites et qu'aucun pays en Europe n'a échappé à la nécessité d'un report de l'âge de départ à la retraite.

Mme QUIQUEMPOIS manifeste son désaccord face aux propos de M. SOMON et cite l'exemple des auxiliaires de vie ou des ouvriers du bâtiment qui devront travailler plus longtemps. Elle conclut son propos en affirmant que l'argent nécessaire au financement du règlement des retraites peut être trouvé autrement.

Témoignant de rencontres récentes, M. le Président fait remarquer que certaines personnes trouvent du plaisir dans leur travail et l'exercent au-delà de l'âge légal de départ à la retraite. Il reconnaît néanmoins que ceux qui exercent les travaux les plus pénibles doivent pouvoir partir plus tôt, mais réaffirme la nécessité de distinguer les situations individuelles.

Mme VAST souligne la pénibilité de certains métiers comme celui d'aide à domicile, qui concerne de nombreuses personnes sur le territoire départemental. Par ailleurs, en tant qu'élue locale, elle affirme que chaque conseiller départemental est capable de mesurer la gravité de cette réforme pour les personnes qu'il côtoie.

M. SOMON rappelle que l'augmentation du nombre d'annuités résulte de la loi Touraine et non de la réforme des retraites en cours.

Mme BENEDINI-POLLEUX s'inquiète de l'impact de l'allongement de la durée d'activité pour le secteur associatif, car les retraités représentent une part importante des bénévoles.

Il est procédé au vote électronique du vœu. Les conclusions du rapporteur sont rejetées :

VOTES : Pour : 19

Contre : 25

Abstention : 1

NPPV : 1 (M. BOUCHY)

(La séance, suspendue à 12 heures 35, est reprise à 14 heures 17.)

PRESIDENT : M. Stéphane HAUSSOULIER.

SECRETARE DE SEANCE : Mme Valérie DEVAUX.

ETAIENT PRESENTS : M. Franck BEAUVARLET, Mme Catherine BENEDINI-POLLEUX, M. Laurent BEUVAIN, M. Arnaud BIHET, M. Jean-Michel BOUCHY, M. Pascal BOHIN, M. Christophe BOULOGNE, Mme Virginie CARON-DECROIX, Mme Sabine CARTON, Mme Zohra DARRAS, Mme Margaux DELETRE, M. Bertrand DEMOUY, M. Frédéric DEMULE, M. Guillaume DUFLOT, Mme Esra ERCAN, Mme Dolorès ESTEBAN, Mme Monique EVRARD, M. Frédéric FAUVET, Mme France FONGUEUSE, Mme Josiane HEROUART, M. Claude HERTAULT, Mme Christelle HIVER, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, M. Olivier JARDE, Mme Valérie KUMM, M. Wilfried LARCHER, M. Jannick LEFEUVRE, Mme Brigitte LHOMME, M. René LOGNON, Mme Françoise RAGUENEAU, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Mme Jocelyne MARTIN, M. Emmanuel NOIRET, M. Jean-Louis PIOT, Mme Guillemette QUIQUEMPOIS, M. Jean-Claude RENAUX, Mme Guislaine SIRE, M. Laurent SOMON, M. Jean-Jacques STOTER, Mme Nathalie TEMMERMANN, M. Angelo TONOLLI, Mme Julie VAST.

EXCUSEE : Mme Isabelle de WAZIERS.

23.2.6 – ENFANCE ET FAMILLE (MISSION 3) – M. Olivier JARDE, rapporteur, conclusions adoptées

M. le Président précise que le rapport présenté propose l'installation de bancs rouges dans les communes du département à l'instar de l'initiative similaire prise en 2022 par la commune de Oisemont, cette opération visant à soutenir la lutte contre les violences faites aux femmes.

M. JARDE précise que la prise en charge financière du Département sera portée à 60 % pour les bancs qui seront fabriqués par un établissement et service d'aide par le travail (ESAT).

M. le Président confirme ce soutien complémentaire et indique qu'en dehors du cas mentionné par M. JARDE, chaque banc sera financé à hauteur de 50% par le Département ; le dispositif d'approvisionnement sera précisé ultérieurement.

Mme DARRAS salue l'initiative mais souligne qu'il faudra accompagner la démarche afin d'expliquer l'objectif. Elle sollicite l'établissement d'un bilan sur l'utilisation effective du dispositif.

M. le Président confirme que la démarche sera expliquée à l'ensemble des maires du département. Il suggère, par ailleurs, que les numéros d'urgence soient affichés sur le banc, et que la communication nécessaire soit déployée pour que les femmes, bénéficiaires potentielles du dispositif, soient informées de la destination de ce banc et puissent obtenir les contacts utiles pour leur sécurité. Il précise qu'un bilan sera présenté à l'Assemblée.

M. LEFEUVRE cite l'exemple de la commune de Oisemont, où l'installation d'un banc rouge a été réalisée le jour d'une exposition sur les violences faites aux femmes à laquelle les associations du secteur étaient invitées, et insiste sur la nécessité pour les communes d'intégrer l'installation du banc rouge dans une telle démarche explicative confiée aux associations du secteur.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : Mme DELETRE pour M. JARDE.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité :

VOTES Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

23.2.7 – INSERTION ET LOGEMENT (MISSION 4) – M Jean-Michel BOUCHY, rapporteur, conclusions adoptées.

M. BOUCHY présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité :

VOTES Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 7 (M. BOUCHY, Mme CARTON, M. JARDE, M. RENAUX, Mme SIRE, M. TONOLLI, Mme VAST)

23.2.8 – AUTONOMIE DES PERSONNES AGEES ET DES PERSONNES HANDICAPEES (MISSION 5) – Mme RAGUENEAU, rapporteure, conclusions adoptées

Mme RAGUENEAU présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité :

VOTES Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

23.2.9 – VŒU - IL FAUT CONFORTER ET RENFORCER LES MATERNITES D'ABBEVILLE ET DE PERONNE – M. Frédéric FAUVET, rapporteur, conclusions adoptées

M. FAUVET présente le vœu, qui figure en annexe au présent procès-verbal, intitulé « Il faut conforter et renforcer les maternités d'Abbeville et de Péronne », déposé par les groupes « La Somme en commun », « Avenir solidaire et durable » et « Gauche démocrate républicaine ».

M. FAUVET explique qu'au terme d'un rapport de l'Académie nationale de médecine du 28 février 2023 relatif à l'organisation des services de maternité et aux considérations sanitaires à prendre en compte, il est préconisé de regrouper un certain nombre d'établissements dont le taux d'encadrement et le nombre de professionnels sont jugés insuffisants. M. FAUVET précise que selon les scénarios envisagés, deux maternités du département pourraient être concernées : celle de Péronne, qui serait regroupée avec Saint-Quentin, et celle d'Abbeville qu'il serait envisagé de regrouper avec la maternité d'Amiens. M. FAUVET juge ces deux préconisations préoccupantes au regard des problématiques de

désertification médicale et d'affaiblissement des services publics et considère que le Département doit soutenir les deux maternités afin de les conforter dans leur rôle.

M. TONOLLI relève que la réduction du nombre de maternités complique l'accès aux soins pour les femmes et peut être un facteur de baisse du nombre de naissances dans les territoires ruraux. Il importe donc selon lui de maintenir les petites maternités de proximité.

M. JARDE précise que l'établissement du schéma des hôpitaux français n'est pas une compétence départementale, mais nationale, et tout en soulignant que les trois maternités du département présentent des différences considérables, il écarte la maternité d'Abbeville de toute menace de fermeture. Quant à la maternité de Péronne, M. JARDE note que malgré sa fermeture pendant quinze jours, lors des congés de Noël, qui impose de demeurer vigilant sur son organisation, il ne ressort pas de la recommandation de l'Académie nationale de médecine que cette maternité soit menacée. En conclusion de son propos, M. JARDE précise que la 2^{ème} commission a sollicité le retrait ou la modification de ce vœu, l'hôpital d'Abbeville ne devant, quoiqu'il en soit, pas être mentionné.

M. STOTER estime que l'Assemblée doit manifester sans attendre sa réprobation face à cette éventuelle menace, et montrer ainsi sa détermination à sauvegarder l'actuelle répartition territoriale des maternités du département. Il rappelle avoir manifesté, plusieurs années plus tôt, contre la fermeture de la maternité de Péronne et souligne l'importance pour chaque mère de pouvoir accéder à une maternité à moins de 30 minutes du domicile. M. STOTER considère qu'il s'agit ici d'un vœu d'alerte dont il demande le maintien.

Mme DARRAS souligne que la directrice de l'ARS, qu'elle a interrogée, n'a ni confirmé ni infirmé l'éventualité d'une fermeture de la maternité de Péronne et se déclare favorable au maintien de ce vœu « préventif ».

M. le Président propose aux différents groupes d'en retravailler la rédaction afin d'aboutir à un vœu transpartisan.

M. FAUVET confirme la description dans le rapport de l'Académie nationale de médecine d'un deuxième scénario de regroupement des établissements d'Abbeville et d'Amiens et appelle donc à la vigilance.

Constatant que les services publics s'éloignent de la ruralité et que les maternités n'échappent pas à ce phénomène, M. SOMON estime qu'il revient au Département de veiller à l'équilibre territorial et à l'accessibilité aux services publics. Il se déclare donc prêt à voter en faveur de ce « vœu d'appel » moyennant quelques corrections.

Après avoir rappelé que la problématique de la désertification médicale au sein du département fait actuellement l'objet d'un groupe de travail de la commission 2, M. JARDE demande s'il ne serait pas opportun d'attendre les conclusions de la commission pour présenter un vœu reformulé.

M. FAUVET n'est pas opposé à une réécriture formelle, mais insiste sur la nécessité pour l'Assemblée départementale de s'exprimer dès maintenant.

Confirmant l'importance du sujet présenté dans le vœu examiné, M. le Président propose que les corrections de forme soient apportées en vue de son adoption en fin de la présente session.

M. le Président reprend ensuite les questions orales présentées par M. FAUVET dont il donne lecture de la première d'entre elles : « Avec l'annonce dans la presse de la mise en œuvre début avril du RSA conditionné dans notre département, nous nous étonnons, malgré nos demandes précédentes, de ne pas avoir été informé ni consulté sur les conditions de ce nouveau dispositif, tout comme les 1 500 bénéficiaires du RSA eux-mêmes directement concernés : quels sont les budgets alloués pour l'accompagnement, la formation ? ».

M. le Président y apporte la réponse suivante : « L'enveloppe allouée par l'État au Département de la Somme est de 758 471 euros. Les crédits alloués peuvent être fléchés pour le recrutement de professionnels dédiés à l'accompagnement des allocataires du RSA, le renforcement de l'offre d'insertion, ou encore le développement de solutions numériques. Sur la base de cette enveloppe, un budget prévisionnel a été transmis à l'Etat le 13 mars dernier.

En année pleine, ces moyens seront majoritairement dédiés à financer des postes de professionnels supplémentaires au sein du Département, de Pôle emploi et de la Mission locale portée par la Maison pour l'Entreprise, l'Emploi et la Formation (MEEF) Santerre Haute Somme, auquel s'ajoute un poste de chargé de développement de projet numérique au sein du Département. Le Département qui porte la proposition budgétaire est encore en attente d'une validation définitive du budget prévisionnel proposé. »

La seconde question est ainsi formulée : « Comment seront sélectionnés les 1 500 allocataires concernés par ce dispositif renforcé ? Quelles sont les obligations qui leur seront formulées ? ».

M. le Président y apporte la réponse suivante : « L'approche méthodologique proposée par l'Etat est d'expérimenter sur 100 % des allocataires d'un territoire donné et de choisir en ce sens un territoire avec un nombre d'allocataires du RSA limité afin que cela reste soutenable. Une cible comprise entre 1 500 et 2 000 allocataires du RSA a été donnée par l'Etat au moment de l'appel à candidatures. Le territoire couvert par les MDSI d'Albert et de Péronne a été sélectionné en ce sens. Aucune sélection n'est donc opérée. Des parcours différents doivent

être proposés aux allocataires du RSA au regard de leur situation et structurés autour de 3 dominantes : emploi, sociale, équilibrée entre emploi et sociale.

Il est attendu que les allocataires du RSA puissent s'engager sur 15 à 20 heures d'activité hebdomadaires dédiées à leur parcours d'insertion. Cette disposition s'inspire du Contrat d'engagement jeune. Il ne faut pas confondre "activité" et "travail". Il faut entendre par activité toute démarche concourant au parcours d'insertion de la personne, comme cela est notamment normé dans le cadre du référentiel du Contrat d'engagement jeune. Quelques exemples : approfondir le diagnostic (ex : diagnostic des compétences), lever les freins périphériques (action de prévention en santé), construire son projet professionnel (ex : action de découverte des métiers), rechercher des solutions d'emploi (ex : préparation aux recrutements), accéder aux savoirs de base, gagner en autonomie concernant la mobilité, etc. »

S'agissant de la question relative aux moyens humains supplémentaires mis à disposition pour renforcer cet accompagnement, M. le Président répond qu'en année pleine, l'expérimentation doit permettre de créer 14 postes supplémentaires dédiés à l'accompagnement des allocataires du RSA : 6 postes de travailleurs sociaux supplémentaires au sein du Département ; 7 postes de conseillers supplémentaires qui seront mis à disposition auprès de Pôle emploi auxquels s'ajoutent 5 postes redéployés en interne par Pôle emploi ; 1 poste de référent supplémentaire au sein de la Mission locale portée par la MEEF Santerre Haute Somme.

Enfin, M. le Président donne lecture des questions suivantes : « Quelles sont les entreprises, les associations, les collectivités sélectionnées pour les accueillir ? Quels moyens auront-ils pour les accompagner, les former en interne ? », et y apporte les éléments de réponse suivants : « Si le Département mobilise pleinement les entreprises, associations, ou collectivités dans le cadre des parcours d'accès ou de retour au travail, il ne leur est pas demandé d'accueillir les allocataires du RSA dans le cadre du parcours des 15-20 heures. Cela résulte d'une mauvaise interprétation des attendus de l'expérimentation qui est centrée sur la rénovation de l'accompagnement des allocataires du RSA. Les entreprises ont vocation à accueillir les personnes qui sortent du RSA.

Les allocataires du RSA seront d'abord accompagnés individuellement par les équipes du Département, de Pôle emploi et plus marginalement par la MEEF Santerre Haute Somme au titre de la référence RSA. L'augmentation du nombre de postes permettra de réduire la taille des portefeuilles et de rendre possible un accompagnement plus individualisé et renforcé.

Cet accompagnement individuel devant pouvoir s'appuyer sur une offre d'insertion diversifiée, il conviendra de mieux faire connaître et coordonner l'offre d'insertion existante, et le cas échéant, déployer une offre d'insertion complémentaire. Pour cela, il est possible de mobiliser les crédits dédiés à l'expérimentation ou encore ceux relevant de la stratégie pauvreté. Un travail doit être mené sous l'égide de Pôle emploi afin d'intégrer les entreprises à chaque étape du parcours et faciliter l'accès à l'emploi des allocataires du RSA. »

M. le Président précise qu'il communiquera, par ailleurs, aux membres de l'Assemblée les données chiffrées demandées par M. FAUVET.

23.3.7 – AMENAGEMENT (MISSION 8) – Mme Brigitte LHOMME, rapporteure, conclusions adoptées

Mme LHOMME présente les propositions du rapport examiné.

Tout en attestant de la qualité du travail fourni par le syndicat mixte Somme Numérique dans lequel il siège, M. FAUVET s'interroge sur les raisons qui conduiraient ce dernier à proposer ses services dans un secteur très concurrentiel en dehors du territoire départemental. Il dit pouvoir entendre que des territoires limitrophes soient concernés pour des considérations techniques, mais il ne comprendrait pas que le syndicat mixte, soutenu financièrement par le Département, s'engage dans une compétition commerciale hors de son territoire.

Mme LHOMME répond que le syndicat mixte a exprimé la volonté de valoriser le data center, qui est la seule infrastructure de ce type sur le territoire de la Région Hauts-de-France.

Répondant à une question orale de M. FAUVET, M. le Président précise que le financement apporté au syndicat mixte Somme Numérique par le Département porte uniquement sur les actions traditionnelles de ce syndicat, c'est-à-dire sur la mise en œuvre des programmes opérationnels SDAN 1 et SDAN 2. Il indique que le budget prévisionnel 2023 prévoyait le versement de 285 280 euros au titre de la cotisation syndicale, le remboursement d'emprunt de 1,864 millions d'euros au titre de la création du réseau Phileasnet, ainsi que le financement des montants restants au titre du SDAN 1 et du SDAN 2 ; le Département a également garanti un certain nombre d'emprunts du syndicat à hauteur en capital restant dû de 33 357 956,71 euros. Enfin, sur la question orale mentionnant les financements du Département au bénéfice de la Fédération Départementale de l'Energie (FDE) de la Somme, le Président rappelle qu'1 792 497,25 euros ont été versés à la structure au titre de 2022.

M. FAUVET insiste sur l'assise financière du syndicat mixte Somme Numérique, constituée par le Département et les communautés de communes, et s'interroge sur la nécessité pour ce dernier d'aller conquérir d'autres marchés. Il relaie, par ailleurs, les interrogations du président de Somme Numérique au sujet de la répartition des compétences entre ce dernier et la FDE, notamment en matière de réseau bas débit ou de vidéoprotection. Il conclut son propos en sollicitant une clarification de cette répartition des compétences sur le territoire départemental, qui selon lui, doit être préalable à toute extension du périmètre d'intervention du syndicat mixte.

M. le Président indique que le partenaire du Département en matière de vidéoprotection et d'éclairage public est la FDE avec laquelle une convention vient d'être signée.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité :

VOTES : Pour : 36

Contre : 8

Abstention : 1

NPPV : 1 (Mme DELETRE)

23.3.8 – VŒU – TGV PICARDIE-ROISSY A L'HORIZON 2025 : POUR LE RESPECT DES ENGAGEMENTS ET DE NOTRE TERRITOIRE – Mme Margaux DELETRE, rapporteure, conclusions adoptées

Mme DELETRE présente le vœu, qui figure en annexe au présent procès-verbal, intitulé « TGV Picardie-Roissy à l'horizon 2025 : pour le respect des engagements et de notre territoire », déposé par les élus des groupes « Unis pour la Somme », « Somme Droite, Centre et indépendants » et Frédéric DEMULE.

Mme DELETRE rappelle que la liaison Roissy-Picardie constitue un projet d'aménagement majeur pour les voyageurs du quotidien, habitants du département, de la région ou Franciliens. Elle expose que ce projet est vital pour accéder au pôle économique et d'emploi du Grand Roissy, pour améliorer les temps de parcours de milliers de voyageurs et rendre plus attractive la liaison ferroviaire par rapport à la voiture. Mme DELETRE précise que malgré toutes les études déjà réalisées, des compléments d'étude viennent d'être demandés par l'Autorité environnementale. Elle rappelle qu'il s'agit de la construction d'un tronçon de 6,5 kilomètres, et revient sur les étapes de ce projet initié il y a plus de 10 ans. Mme DELETRE souligne que les nouvelles études demandées, non seulement risquent de retarder à nouveau la réalisation de ce tronçon, mais constituent également un manque de considération et représentent une augmentation des coûts du fait de l'inflation. Elle précise que plus de

120 millions d'euros supplémentaires sont d'ores et déjà demandés aux collectivités par l'Etat et réclame de ce dernier ainsi que de la SNCF le respect des engagements pris.

M. STOTER considère que ces reculades successives sont plus qu'irritantes. Tout en réaffirmant l'utilité publique avérée de ce projet de liaison ferroviaire, il doute de l'impact du vœu présenté dont le vote n'allègera en rien, selon lui, la lourdeur de la machine étatique.

M. le Président partage les propos de M. STOTER et évoque le Programme d'Actions de Prévention des Inondations, dit PAPI Littoral, dont la concrétisation ne cesse d'être retardée par la lourdeur des études demandées. A cet égard, il déplore qu'il faille souvent déclarer l'urgence lors d'une catastrophe naturelle pour que certains projets se concrétisent.

M. FAUVET s'associe à l'esprit et à la lettre de ce vœu et déclare que l'Etat et la SNCF se moquent des élus de tous bords politiques depuis des années au motif que les ingénieurs de l'entreprise publique estiment que la liaison ne revêt pas un caractère prioritaire, contrairement, selon lui, au Charles-de-Gaulle Express. Il affirme donc l'urgence à hausser le ton en faveur de ce projet. M. FAUVET évoque, par ailleurs, la liaison Abbeville-Le Tréport, pour laquelle il note qu'aucun crédit régional n'est prévu pour sa réouverture, malgré, selon lui, les engagements successifs de M. Xavier BERTRAND puis du Président de la République. Il interroge sur la possibilité d'associer les deux sujets dans le vœu présenté qu'il votera.

M. le Président souligne l'état actuel de la ligne Abbeville-Le Tréport, aujourd'hui totalement envahie par la végétation. Il constate que le montant des travaux nécessaires à sa réouverture a récemment été porté de 40 millions d'euros à 57 millions d'euros. Il souhaite que le vœu se limite au sujet de la liaison Roissy-Picardie.

M. de JENLIS considère que cette liaison serait déjà ouverte si une réelle implication avait existé dès l'origine au niveau national pour réaliser le projet. Il ajoute que le Président de la République actuel est le seul qui ait pris l'engagement de le réaliser, et rappelle les annonces successives non suivies d'effet de M. Manuel VALLS puis de M. Bernard CAZENEUVE. Il conclut son propos en considérant que se relier au bassin d'emploi du Grand Roissy qui est le plus important de toute la région parisienne est un enjeu capital pour Amiens et le département.

M. BEUVAIN regrette également le manque de volonté politique, notamment de la part de M. Gilles de ROBIEN, ministre des Transports et de l'Equipement entre 2002 et 2005. Il déclare que son groupe votera en faveur de ce vœu.

En réponse à M. de JENLIS, M. DEMULE fait remarquer qu'il existe une gare TGV dans son canton, la gare TGV Haute-Picardie, qui assure déjà une connexion entre le département de la Somme et Roissy.

Il est procédé au vote électronique du voeu. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité :

VOTES : Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 2

23.3.9 – MOTION – LE DEPARTEMENT DE LA SOMME DOIT CONTRIBUER A LA RENOVATION THERMIQUE DES ECOLES ET DES MAIRIES – M Frédéric FAUVET, rapporteur, motion retirée

M. FAUVET présente la motion, intitulée « Le Département de la Somme doit contribuer à la rénovation thermique des écoles et des mairies » déposée par les groupes, « La Somme en commun », « Avenir solidaire et durable » et « Gauche démocrate républicaine ».

M. FAUVET indique qu'il est déjà intervenu à plusieurs reprises pour demander que le fonds d'appui aux communes, comme d'autres dispositifs, puisse tenir compte de la diversité du patrimoine des communes et des intercommunalités. Ainsi, il a déjà sollicité le soutien du Département pour accompagner les projets de rénovation des écoles et bâtiments scolaires, mais indique qu'à ce jour, les demandes des élus se heurtent à un refus de financement. Il suggère d'élargir les modalités d'intervention financière du Département sur ces bâtiments, considérant que ce type de soutien serait également positif en termes de coûts de fonctionnement des écoles et des mairies ainsi que pour la planète.

M. BOHIN précise qu'à ce jour, le fonds d'aide aux communes se compose de six catégories de projets éligibles, l'accompagnement des communes pour améliorer la performance thermique et énergétique de tous les bâtiments communaux en étant exclu, ce qui explique les réponses négatives apportées sur ces projets. Il annonce qu'un travail en commission est en cours et que de nouvelles propositions concrètes seront formulées très prochainement.

M. le Président signale, par ailleurs, qu'il est intervenu dans le cadre de l'assemblée générale de l'Association des maires et des présidents d'intercommunalités de la Somme sur deux sujets d'importance : l'eau et l'accessibilité des personnes en situation de handicap, deux sujets pour lesquels le Département pourrait s'associer à l'Etat. Enfin, M. le Président précise que des discussions portent actuellement sur la politique des petites villes de demain, sujet qui, selon lui, mériterait, d'être examiné, et pourrait justifier un complément d'investissement.

Mme KUMM déplore que le Département n'intervienne pas en faveur des « maisons du peuple » alors qu'il le fait en faveur du patrimoine bâti et notamment des églises.

M. le Président rappelle que le soutien du Département en faveur des communes, fixé à 50 millions sur 3 ans, est important et se déclare favorable à une certaine souplesse en ce domaine afin d'assurer une liberté de choix aux élus. Il confirme qu'une proposition sera prochainement présentée aux membres de l'Assemblée dans le cadre de la session consacrée au budget supplémentaire.

La motion présentée est retirée.

23.5.5 – BUDGET ANNEXE - CENTRE CULTUREL DEPARTEMENTAL DE L'ABBAYE DE SAINT-RIQUIER (MISSION 10) – Mme Margaux DELETRE, rapporteure, conclusions adoptées

Mme DELETRE présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 1 (Mme MARTIN)

(La séance, suspendue à 15 heures 50, est reprise à 16 heures 10.)

22.2.9 - VŒU - IL FAUT CONFORTER ET RENFORCER LES MATERNITES D'ABBEVILLE ET DE PERONNE – M. Frédéric FAUVET, rapporteur, conclusions adoptées (suite)

Une nouvelle rédaction du vœu est présentée et figure en annexe au présent procès-verbal.

Il est procédé au vote électronique du vœu. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

Mme ERCAN évoque le rapport de la Chambre Régionale des Comptes rendu à l'égard de la Communauté de communes de l'Est de la Somme.

Ce sujet n'étant pas inscrit à l'ordre du jour, M. le Président interrompt l'intervention de Mme ERCAN.

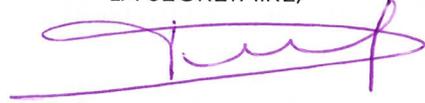
(La séance est levée à 16 heures 18.)

.....
LE PRESIDENT,



M. Stéphane HAUSSOULIER

LA SECRETAIRE,



Mme Valérie DEVAUX

Discours d'ouverture de session

3 avril 2023

groupe Avenir Solidaire et Durable - Mme Esra ERCAN

Monsieur le président,

Mesdames, Messieurs, les vice-présidents

Mesdames, Messieurs, les conseillers départementaux

Nous voilà réunis à l'occasion d'une nouvelle session de notre assemblée départementale.

En préambule, avant toute chose, nous avons une pensée pour l'ensemble des Françaises et Français qui se sont mobilisés et qui continueront de se mobiliser partout dans le pays, pour dire non à une réforme injuste et injustifiée du président Emmanuel Macron et de son gouvernement.

Dans notre département les manifestations étaient nombreuses, à Amiens, Abbeville, Péronne, Albert, Friville-Escarbotin, Doullens, ou encore d'autres communes ou plusieurs centaines et milliers de personnes se sont mobilisés pour refuser le recul de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans.

Pendant ce temps, le président de la République dans son palais de l'Élysée, prétend déterminer à lui seul ce qu'est l'intérêt général ! Après le refus d'un débat démocratique et le passage en force par l'article 49-3 de la Constitution, le Président aura tout fait pour passer cette réforme contre l'avis de 93% des travailleuses et travailleurs.

Ils ont tout fait pour que l'on se résigne, ils agitent aujourd'hui le spectre d'un chaos, en réalité c'est un chaos qu'ils organisent à travers la répression brutale du mouvement social et le mépris qu'ils ont envers ceux qu'ils sont censés représenter.

Avec mes collègues conseillers départementaux de gauche mais pas que, nous avons répondu présent à l'appel des organisations syndicales, et nous continuerons de nous mobiliser dans les semaines à venir ! On continuera de se battre pour nous, pour les générations futures, pour notre modèle social, pour notre démocratie, pour le fait que le Président de la République ne puisse pas continuer à imposer ses choix, contre les organisations syndicales, contre le parlement et contre le peuple qui est quasi unanime contre la réforme des retraites.

Vous le comprendrez Monsieur le Président, il n'est pas possible pour nous de passer à côté d'un sujet qui préoccupe tant les Françaises et Français.

Aujourd'hui, au sein de cette assemblée départementale, nous continuerons de débattre des nombreuses propositions pour améliorer le quotidien des Samariennes et Samariens.

Comme à chaque session, avec mes collègues du groupe Avenir Solidaire et Durable nous avons pris connaissances et étudié les rapports avec attention.

Enfin, notre assemblée départementale aura plus de visibilité sur les investissements qui seront portés durant cette mandature. Ces investissements figurent dans la programmation pluriannuelle des investissements autrement dit le PPI 2023-2027. Une obligation réglementaire, à laquelle notre collectivité doit répondre et nous sommes satisfaits d'avoir plus de visibilité sur les choix cruciaux qui concernent notre département.

Comme il est souligné, il s'agit d'un document de planification « indicatif », mais nous tenons à ce que les engagements pris soient respectés.

A la lecture de ce PPI, nous avons plusieurs interrogations, tout d'abord :

- La priorisation politique et matérielle des projets :

Nous regrettons de ne pas avoir été associés à cette période de recueil et de hiérarchisation des besoins. Les investissements présentés ne sont pas le fruit d'un travail collectif.

Les diverses opérations de maintenances, de reconstructions ou de réhabilitations sont proposées par la majorité départementale sans concertation avec les élus départementaux et les élus locaux.

Vous annoncez 100 millions d'euros d'investissement sur 5 ans pour les collèges, ce qui fait 20 millions d'euros par an. Prenons de la hauteur et regardons ce que font d'autres collectivités voisines. Dans l'Oise, le département compte 66 collèges publics avec un taux d'occupation moyen de 66%, avec un budget d'investissement dans les collèges de 39 millions d'euros pour l'année 2020.

Dans le département des Côtes d'Armor qui a un nombre d'habitants proche du nôtre. C'est trois collèges neufs livrés en 2020. Et 3 collèges livrés en 2021 dans le cadre d'une reconstruction totale, en parallèle d'autres opérations de rénovation et restructuration ont eu lieu.

Selon le rapport public annuel de la cours des comptes, publié très récemment, en mars 2023, En 2019, les Départements consacrent une dépense moyenne par collégiens de 1720 euros, notre Département est en dessous de cette moyenne. Des Départements ruraux comme la Lozère et la Haute-Marne figurent en tête de classement avec plus de 2500 euros par collégiens, la Seine-Saint-Denis dépense 2460 euros par collégiens.

Ces Départements figurent en tête, pour une raison bien précise : un effort considérable sur l'investissement dans la rénovation de leurs collèges.

Dans ce PPI des projets fleurissent comme des champignons : relocalisation du CEF de Saint Valery, Nouvelle Gare pour le train à vapeur de Saint Valery, Restructuration du CDER de Rue, Déviation de Fouilloy... Des projets dont nous ne remettons pas en cause la nécessité, mais nous souhaitons connaître les critères de priorisation. Comme d'autres élus du département nous nous interrogeons sur : le choix du calendrier, les motivations stratégiques, le respect d'un investissement équilibré sur l'ensemble du département de la Somme.

Dans cette continuité, quand on découvre dans le PPI Collège, le calendrier des opérations lourdes, nous avons naturellement quelques interrogations. Le début des travaux du Collège de Longueau n'interviendra pas avant 2029, alors que cela fait plusieurs années que l'état bâtiminaire de ce collège est déjà plus que dégradé, les derniers gros travaux, à savoir l'extension du collège ont eu lieu en 1987.

Dorénavant, les besoins urgents poussent les équipes éducatives à se saisir du budget participatif pour financer un certain nombre d'opérations. Cette deuxième édition vient souligner de nombreux besoins d'aménagement et d'équipement de nos collèges.

Lors du budget primitif de janvier, nous avons demandé un plan de végétalisation des cours de collèges, on nous a répondu que c'était prévu, qu'il fallait attendre le PPI Collège, mais rien à ce sujet dans le PPIC. Les projets déposés par les équipes éducatives doivent être un signal fort et nous pousser à généraliser les opérations thématiques dans ce domaine.

Monsieur le Président, nous regrettons ne pas avoir été associés aux orientations stratégiques majeures de notre département pour les années à venir. Nous ne sommes pas des Conseillers départementaux de second rang, en tant qu'élus de cette assemblée, la population que nous représentons mérite tout autant votre intérêt et considération.

Ce manque de concertation dans la prise de décision se généralise à l'ensemble des décisions de notre assemblée. Pire encore, on nous demande d'autoriser le département à proposer sa candidature à tout appel à projet sans passer par la commission permanente.

Il y a quelques jours nous apprenons par les collègues de la commission Solidarités, qu'ils sont conviés au lancement du dispositif d'accompagnement rénové du RSA.

A ce jour nous n'avons aucune information sur le dispositif, le montant des moyens alloués par l'État, le nombre de bénéficiaires concernés, le type d'accompagnement ? Ces nombreuses questions nous les avons déjà posées ici dans cette assemblée, elles sont restées sans réponse. Aujourd'hui nous sommes au pied du mur. Les conseillers départementaux découvriront le nouveau dispositif dans la presse. Je pense également aux collègues élus sur ce territoire d'expérimentation qui devront répondre aux nombreuses interrogations de leurs administrés.

En résumé, nous sommes face à un deal obscur entre le gouvernement et l'exécutif de notre collectivité, Tout ceci, dans le cadre de la préfiguration de France Travail qui vise à repenser le service public de l'emploi et de l'insertion. Espérons que cela ne se termine pas avec une recentralisation des moyens mais aussi de la compétence Insertion par l'État.

Monsieur le président, notre collectivité cheffe de file des solidarités doit accompagner toutes les vulnérabilités, qu'elles soient économiques, sociales ou environnementales. C'est pourquoi garantir l'accès à une alimentation doit être une priorité pour notre collectivité.

Dans un contexte d'inflation, de guerre en Ukraine, mais aussi à l'heure où l'on réinvente notre modèle agroalimentaire, notre collectivité doit pouvoir répondre aux besoins alimentaires de ses habitants. C'est pourquoi nous proposons un vœu pour garantir l'accès à une alimentation saine et durable pour toutes et tous.

Alors qu'une bonne partie de notre alimentation est issue de produits importés, à nous de relocaliser notre alimentation et permettre à chacun d'accéder à une alimentation saine, locale, respectueuse du bien-être animal et de l'environnement. Notre département doit être un support pour rapprocher les producteurs et les consommateurs. Des exemples d'initiatives ne manquent pas dans le domaine : Aide au développement de certaines filières alimentaires, mise en place des plans alimentaires territoriaux, mise en place de légumeries départementales pour agir directement sur les filières de restauration (collèges, Ehpad, Établissement public). Voilà ce qui serait un signal fort de notre collectivité pour apporter plus de synergie entre les acteurs et préparer l'autonomie alimentaire de notre territoire.

Au cours de cette session, comme nous le faisons depuis le début du mandat, nous continuerons de porter nos propositions pour améliorer le cadre de vie des samariennes et samariens. Nous restons fidèles à nos convictions et au travail de fond, nous espérons néanmoins que nos propositions soient étendues.

Intervention Frédéric FAUVET, Président du groupe La somme en commun le 03/04/23

Mr le Président, mes cher(e)s collègues,

Je débiterai mon propos par quelques mots en mémoire de Claude Houssin, disparu trop tôt. Comme l'évoquait parfois le Président Christian Manable, Claude ne ressemblait pas toujours aux représentations habituelles attachées aux fonctions qui furent les siennes. Néanmoins il fut un serviteur brillant, fidèle, loyal et engagé au service de notre département. Ses racines profondément paysannes, son parcours aux visages multiples, sa curiosité et sa bienveillance naturelle, son attachement aux valeurs de la gauche et son humanité ont marqué ses années passées dans la Somme. Merci Claude.

Je reviens à nos travaux de session et de commission permanente et notamment autour de l'important rapport consacré à la mise en œuvre des dispositifs d'insertion. Mais bizarrement sans un mot pour l'expérimentation de RSA « conditionné » qui pourtant démarre aujourd'hui dans notre département. Nous vous avons demandé pourtant avec insistance des informations préalables avant sa mise en œuvre. Mais l'assemblée départementale ne sera pas consultée.

Il faut, nous explique le président Macron soutenu par votre majorité départementale, que les seniors travaillent de plus en plus vieux, quand bien même ils ne s'en sentiraient pas les forces, quand bien même les entreprises ne voudraient pas d'eux. Il faut, nous dit-il, que les chômeurs reprennent un emploi, au plus vite, n'importe quel emploi : la réforme des allocations chômage est là pour les y contraindre. Il faut, enfin, que les allocataires du RSA s'engagent à rechercher activement un emploi, et, en attendant d'en trouver un, qu'ils se voient proposer 15 à 20 heures d'activité hebdomadaires, au sein de programmes autant conçus pour leur remettre «le pied à l'étrier» que pour rassurer un électorat inquiet de voir triompher l'oisiveté et l'assistantat. Voilà la vision du travail que porte ce gouvernement, et voilà ce dont «France Travail» porte le nom.

Je partage profondément l'idée que nous devrions remettre le travail au centre de notre projet de société. Mais il nous faut absolument nous garder d'une conception morale et abstraite du travail : non, le travail n'est pas une « valeur », il a une valeur ! Le travail est une réalité matérielle, une expérience concrète et terriblement quotidienne pour des millions de nos concitoyens, qu'ils en soient pourvus ou privés. Oui, le travail émancipe, à condition qu'on ait pu le choisir, qu'on ait la liberté de pouvoir en changer ; à condition aussi qu'il ait du sens, qu'il s'exerce dans des conditions matérielles décentes et qu'il soit correctement rémunéré.

Si beaucoup de secteurs économiques peinent à pourvoir leurs postes vacants, c'est aussi en raison de conditions de travail dégradées. Si beaucoup d'allocataires de minima sociaux peinent à s'insérer durablement dans l'emploi, c'est aussi du fait de leurs rythmes et conditions de vie, de leurs contraintes familiales et personnelles. La réalité, c'est que de nombreux allocataires ne peuvent tout simplement pas envisager de retour à l'emploi à court terme. Beaucoup ont des équilibres familiaux précaires, qu'ils soient dépourvus de solutions de garde

pour leur enfant, s'occupent à temps plein d'un proche en situation de dépendance, ou connaissent eux-mêmes des problèmes de santé lourds et invalidants. Pour d'autres, l'inactivité prolongée a conduit à une dévalorisation de soi, à un isolement social, à une perte de compétences qui rendent nécessaires un accompagnement global, individualisé et au long cours avant de pouvoir envisager un retour à l'emploi stable et durable.

Nous devrions d'abord interroger lucidement ces réalités-là, avant de pointer du doigt la supposée paresse des allocataires de minima sociaux. Avant de stigmatiser celles et ceux qui, selon le président Macron, «ne travaillent jamais» et qu'il faut «responsabiliser». Autant de propos qui constituent à mon sens une entorse à notre République sociale.

N'oublions jamais que le RSA, autrefois «RMI», est, dans son principe même, un droit social fondamental, dernier filet de sécurité et principal outil de la lutte contre la grande pauvreté en France. Il ne saurait se «mériter» par un quelconque engagement dans un accompagnement intensif. Il est légitime que les pouvoirs publics attendent des allocataires du RSA un certain nombre d'efforts et d'engagements, à condition que ces engagements soient réciproques, qu'ils soient individualisés en fonction de la situation de l'allocataire, et que leur non-respect fasse l'objet d'un examen au cas par cas, contradictoire et pluridisciplinaire.

En confiant à Pôle Emploi la gestion des orientations et l'organisation des parcours des allocataires du RSA, en lieu et place des départements, chefs de file de l'action sociale, le gouvernement tente de réduire l'insertion au seul enjeu du placement dans l'emploi. D'un autre côté, il légitime l'alignement du pouvoir de sanction des allocataires du RSA sur les pratiques de Pôle Emploi, bien plus automatiques, massives et donc arbitraires et aveugles, que ce qui est aujourd'hui pratiqué par les départements.

Comment croire également que tout n'est pas décidé à l'avance, quand un projet de loi sur l'emploi est déjà annoncé par le gouvernement, avant même que l'expérimentation ait démarré et que les modalités de son évaluation aient été discutées ?

Nous ne sommes pas dupes : ce soi-disant «volet social» du chantier France Travail est aussi peu crédible que celui qui était censé accompagner la réforme des retraites. Et lorsque se dissipera l'écran de fumée, il ne restera plus, aux plus fragiles de nos concitoyens, que l'injonction à traverser la rue pour essayer de s'en sortir, quoi qu'il leur en coûte.

Il suffit de regarder attentivement les derniers chiffres du chômage dans notre région : le nombre de chômeurs indemnisés a baissé au 31 décembre de 20% dans les Hauts-de-France. Dans la Somme ce sont +27% de chômeurs non indemnisés avec 14 700 demandeurs. Si on ajoute au 1er février la diminution de la durée d'indemnisation pour tous les demandeurs d'emploi de 25 %, on doit relativiser les chiffres globaux et s'atteler plutôt à aider ceux qui n'ont plus rien, qui grossissent les rangs des épiceries sociales et qui, pour plus de 30 % d'entre eux ne demandent même pas le RSA alors qu'ils y ont droit. Voilà les priorités ! Voilà nos priorités !

Nous le redisons avec force : l'autre priorité c'est de revaloriser le travail, en augmentant les salaires par exemple, plutôt que de stigmatiser les plus fragiles. Nous sommes favorables aux initiatives qui accompagnent les bénéficiaires et aux efforts qui permettent de mieux les insérer. Mais nous sommes opposés au RSA sous conditions. Le RSA est un droit pas un salaire.

Avec les retraites, en exigeant avec l'allongement de l'âge de départ que ce soient les travailleurs qui, en travaillant davantage, équilibrent à eux seuls les déficits du système, le gouvernement affirme sa conception très libérale des retraites. Et tant pis si vous êtes trop malade, ou trop abîmé, ou trop fatigué pour utiliser votre temps comme vous l'auriez voulu. Au contraire, il existe d'autres pistes pour équilibrer le système : augmenter le taux d'emploi des seniors, diminuer la différence de salaire entre les hommes et les femmes, faire contribuer les hauts salaires, diminuer certaines exonérations de cotisations ou encore lutter contre l'évasion fiscale ...

C'est bien la preuve que les réformes du gouvernement n'ont rien de pragmatique : elles sont idéologiques. Et ce n'est pas un gros mot : elles sont le fruit d'une certaine vision, en l'occurrence libérale, de la société.

Dans notre session d'autres rapports nous posent des difficultés. C'est le cas du Plan Pluriannuel d'investissements. Pour les collègues, nous réitérons notre demande faite lors de la présentation de ce plan qui proposait seulement une liste de travaux déjà bloqués : pouvez vous nous communiquer les différents indicateurs sur l'état de nos bâtiments scolaires (DPE, date construction, consommation énergétique, diagnostics sécurité, taux d'encadrement TOS, montant des travaux ...) afin que les élus puissent opérer les choix et les priorités dans les travaux et réhabilitations à effectuer ?

Concernant le patrimoine administratif à Amiens et afin d'éclairer les différents scénarios, nous souhaiterions pouvoir consulter les agents du département avant toute décision.

Je réitère également les demandes d'informations déjà formulées concernant la FDE ou les financements du littoral.

Nous profitons également de cette session pour alerter sur les menaces qui pèsent sur nos maternités. Le département de la Somme est capable de financer des drones de transport de médicaments, nous devrions pouvoir mieux soutenir les maternités ... Des inquiétudes également sur le financement des travaux de rénovation thermique des écoles ou des mairies : le département finance de nombreux édifices culturels, nous devrions pouvoir mieux aider les communes sur la patrimoine scolaire ou administratif.

Je voudrais terminer mon propos par des éléments plus satisfaisants : nous nous réjouissons des initiatives conduites avec les bailleurs sociaux (Conférence), qui pourraient déboucher sur des propositions intéressantes, notamment sur les réservations de logements. Dans un autre domaine c'est également une satisfaction que de voir débiter les travaux de la section fluviale Offoy-St-Simon.

Sur ces questions liées à la ressource en eau, nous souhaiterions que l'assemblée départementale puisse être informée et saisie de façon globale. Le plan sécheresse annoncé par le Préfet de la Somme, les besoins de notre agriculture, la situation de certains bassins versants et le projet de Canal Seine Nord Europe démontrent que ce sujet devient aussi une priorité dans notre département.

Je vous remercie de votre attention.

Vœu à l'attention du Président de la République sur la situation en Artsakh

Vœu présenté par les groupes Avenir solidaire et durable, La Somme en Commun et Gauche Démocrate et Républicaine

Depuis le 12 décembre 2022, l'Azerbaïdjan bloque le couloir de Latchine, seul lien territorial entre l'Arménie et la région du Haut-Karabagh, constituée en République d'Artsakh. Dans cette province sécessionniste de 120 000 habitantes et habitants, composée de populations arméniennes, les vivres, les biens et services de premières nécessités manquent. L'ONG Amnesty International évoque « une asphyxie qui est en train d'entraîner une grave crise humanitaire ».

Aujourd'hui, l'aide humanitaire livrée par le Comité international de la Croix Rouge et les soldats russes de maintien de la paix ne suffit pas à répondre aux besoins des populations locales. Des pénuries de nourriture sont constatées sur place où les denrées sont rationnées. Le personnel médical, cité par l'ONG, recense « une hausse significative des cas d'immunodéficience, d'anémie, d'affections thyroïdiennes et d'aggravation du diabète chez les femmes et les enfants ».

Les conséquences sont également désastreuses sur les femmes enceintes. Nombre de complications et de fausses couches sont observés. Concernant les enfants, l'Artsakh est victime d'une violation du droit à l'éducation. Faute de chauffage et d'électricité, les écoles ne peuvent ouvrir convenablement. Enfin, une partie de la population a été prise au piège par ce blocus. « 1 100 habitantes et habitants du Haut-Karabagh se sont retrouvés bloqués en dehors de la région et dans l'incapacité de rentrer chez eux », rapporte Amnesty International.

Face à ce drame, l'Azerbaïdjan nie toute responsabilité dans la situation et n'agit pas pour débloquent cette route au trafic civile et commercial. Pire, l'Etat azerbaïdjanais se défousse en faisant porter la responsabilité du blocage de cet axe à des militants écologistes qui manifesteraient contre l'exploitation de minerais. Cet argument est fallacieux et dénoncé par les ONG sur place.

Ce blocus est une réminiscence du conflit territorial qui oppose l'Azerbaïdjan à l'Arménie depuis 1992. Au cœur de cet affrontement figure le contrôle de l'Artsakh dont la population a proclamé son indépendance de l'Azerbaïdjan avec le soutien de l'Arménie.

En septembre 2020, une guerre totale se déclenche entre les deux pays. Des violations des droits de l'homme, dont des crimes de guerre, ont été constatés des deux côtés. L'Azerbaïdjan a repris, grâce à l'appui de la Turquie, une partie de la République d'Artsakh, coupant les populations du Haut-Karabagh de l'Arménie.

L'accord tripartite de cessez-le-feu, conclu le 10 novembre 2020, entre les deux pays sous l'égide de la Russie a entériné ce découpage territorial et a instauré un couloir, dit de Latchine, pour maintenir un lien entre le Haut-Karabagh et l'Arménie. Cette route est l'unique connexion entre les populations arméniennes de part et d'autre de la frontière azerbaïdjano-arménienne, sous la protection du contingent russe de maintien de la paix. Le blocus qui perdure depuis le 12 décembre va donc à l'encontre de l'accord de cessez-le feu.

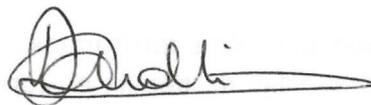
La permanence de ce drame humanitaire, sans réaction de l'Azerbaïdjan, fait craindre une épuration ethnique et religieuse au Haut-Karabagh. Dans ces circonstances, la paix dans la région ne peut être garantie.

Le Conseil départemental de la Somme demande, dans ce contexte de grave crise humanitaire au Haut-Karabagh, au Président de la République de :

- **Renouveler le soutien de la France à l'Arménie et aux populations en Artsakh**
- **Condamner fermement la rupture des accords de cessez-le-feu de l'Azerbaïdjan au Haut-Karabagh, dont le blocus entraînant des conséquences humanitaires terribles pour les populations en Artsakh**
- **Faire en sorte que l'Union Européenne intervienne diplomatiquement dans ce conflit**
- **Œuvrer pour la libération du couloir de Latchine**
- **Faire respecter le cessez-le-feu et négocier pour trouver une issue pacifique**
- **Mobiliser avec la communauté internationale l'aide humanitaire dont les populations locales ont besoin**
- **Imposer des sanctions européennes à l'Azerbaïdjan qui, dans ces conditions, ne peut pas être un partenaire commercial sur les hydrocarbures se substituant à la Russie, à la suite de l'invasion de l'Ukraine**
- **Poursuivre devant la justice internationale les responsables azerbaïdjanais du blocus**
- **Rappeler le respect des peuples à disposer d'eux-mêmes ainsi que le principe de l'auto-détermination des populations en Artsakh**



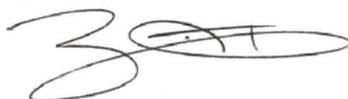
Esra Ercan



Angelo Tonolli



Frédéric Fauvet



Laurent Beuvain

A l'attention du Président de la République et du gouvernement pour le retrait ou la suspension du projet de réforme des retraites

Motion présentée par les groupes La Somme en commun, Avenir solidaire et durable et Gauche démocrate républicaine.

Le Département de la Somme et ses habitants sont directement concernés par la réforme des retraites, récemment imposée par le Gouvernement.

Effectivement, cette réforme aura un impact important sur nos concitoyens, notre vie sociale et associative, et sur les ressources humaines ainsi que sur les finances du Conseil départemental de la Somme.

D'abord cette réforme veut mettre à contribution les collectivités locales pour financer les retraites. Pour le Département, en tant qu'employeur public, l'augmentation du taux de contribution employeur d'un point va nécessairement représenter un coût supplémentaire pour nos finances, soit 600 millions d'euros pour les Départements par an de 2024 à 2028, puis 700 millions d'euros par an à partir de 2028 (source AMF).

D'autres solutions existent, elles sont nombreuses. Ce ne sont pas les dépenses qui sont trop élevées, mais les recettes qui sont trop faibles. Augmentez les traitements des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers, alignez les rémunérations des femmes sur celle des hommes, diminuez certaines exonérations de cotisations ou encore lutez contre l'évasion fiscale, et le déficit hypothétique sera comblé.

Cette réforme, l'ensemble des fonctionnaires territoriaux de notre collectivité va la subir de plein fouet. Le décalage de deux ans de l'âge de départ en retraite et l'augmentation de la durée de cotisation va fonctionner comme une machine à fabriquer de la précarité, ce qui impactera assurément nos finances.

Nous mesurons tous la place essentielle des retraités dans notre vivre ensemble et le dynamisme de notre vie associative. Deux ans de plus c'est autant de moins pour les retraités qui sont pourtant indispensables pour faire vivre nos clubs et nos associations.

Cette réforme des retraites est brutale, injuste et ne prend pas en compte les réels besoins de la population. Cette réforme c'est deux ans de plus pour tous les métiers pénibles, pour qui le travail peut être synonyme de souffrance.

C'est deux ans de plus pour les premiers de corvée, pourtant salués il y a encore quelques mois, mais pour qui la retraite moyenne n'atteint même pas les 1 200 euros.

C'est deux ans de plus sans prise en compte des inégalités entre hommes et femmes. En moyenne de plus de 20%, la différence de salaire entre les hommes et les femmes se traduit à la retraite par une différence de 40% sur le montant des pensions, avec en prime un allongement de la durée de cotisation.

C'est deux ans de plus alors même que les inégalités d'espérance de vie entre un cadre et un ouvrier, ou entre les plus riches et les plus pauvres, demeurent immenses.

En France, cette espérance de vie en bonne santé est actuellement proche de 64 ans. Retarder l'âge de départ à la retraite empêchera donc la majorité de la population de profiter d'années de retraites méritées, niant de fait leur droit au temps libre.

Enfin, en tant qu'élus, nous avons le devoir de faire vivre la démocratie. La démocratie c'est aussi la clarté et la transparence des positions libres de chacune et chacun, nous qui avons une responsabilité et sommes au service de nos concitoyens. Les mobilisations des salariés dans nos rues et les enquêtes d'opinion se suivent, se ressemblent et rejettent massivement cette réforme.

Élu(e)s, nous l'avons été par nos concitoyens. Responsables et libres de nos opinions nous leurs devons cette transparence, en particulier également parce que nous participons à l'élection des sénateurs.

Au regard de tous ces éléments :

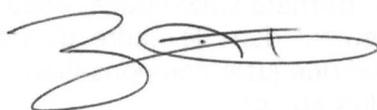
Le Conseil Départemental demande au Gouvernement de retirer ou suspendre son projet de réforme des retraites, de considérer les propositions portées par la société civile concernant l'accès à toutes et tous à une retraite digne, apporte son soutien à la mobilisation syndicale, politique et citoyenne contre ce projet et affirme son attachement au système de protection sociale issu du Conseil national de la Résistance.



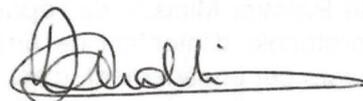
Frédéric FAUVET



Esra ERCAN



Laurent BEUVAIN



Angelo TONOLLI

Réunion du Conseil départemental du 3 avril 2023
3^{ème} Commission

Vœu déposé par les élus du groupe Unis pour la Somme,
Somme Droite, Centre et indépendants et Frédéric Demule

TGV Picardie-Roissy à l'horizon 2025 : pour le respect des engagements et de notre territoire

La réalisation du barreau TGV Picardie-Roissy, tronçon de 6,5 kilomètres, va permettre de mieux connecter Amiens et la Somme au réseau TGV, en complément de la gare TGV Haute-Picardie. Cette nouvelle infrastructure ferroviaire, reconnue d'utilité publique le 21 janvier 2022, reliera à terme l'agglomération amiénoise au bassin d'emploi du Grand Roissy et facilitera le quotidien de milliers habitants de notre territoire.

Dès 2010, les Samariens ont été appelés à s'exprimer lors d'une première concertation. La mobilisation totale des collectivités locales concernées a permis de relancer le projet. De nombreux engagements ont été pris, actant la faisabilité de ce dossier capital dont les retombées en matière d'attractivité sont indéniables.

En mars 2017, le Premier Ministre de l'époque, Bernard Cazeneuve, engageait l'Etat par la signature d'un protocole d'intention de financement dans le cadre du développement de l'Amiénois. À travers cet engagement, c'est aussi une juste compensation suite à la perte du statut de capitale régionale et des pertes d'emplois subies.

Par deux fois, en 2019 puis en 2021, le Président de la République, Emmanuel Macron, s'est engagé à concrétiser le projet de barreau TGV Amiens-Roissy « à l'horizon 2025 », en chargeant le Gouvernement et à SNCF Réseau d'optimiser son calendrier pour aboutir à une mise en service de cette ligne en temps voulu.

Toutefois, dans un avis rendu le 9 mars dernier, l'Autorité environnementale a recommandé des études complémentaires sur le tracé, pourtant acté depuis plusieurs années. C'est un nouveau rebondissement dans ce dossier pour lequel tous les acteurs, au premier rang desquels les collectivités territoriales, se sont engagés financièrement encore dernièrement.

Les Conseillers départementaux de la Somme réaffirment, par ce vœu, leur soutien au projet de barreau TGV Picardie-Roissy et expriment leur légitime préoccupation, tant ces recommandations peuvent induire un énième report du calendrier prévisionnel, pourtant confirmé par le Préfet de Région par écrit, avec un démarrage des travaux au Printemps de cette année.

Ils réaffirment également le concours financier du Conseil départemental, collectivité des solidarités territoriales, dans l'intérêt des usagers et de l'attractivité du territoire. À l'heure où la confiance entre les citoyens, l'État et ses représentants doit être renforcée, ils demandent expressément le respect des engagements et la mise en œuvre du calendrier établi, pour faire aboutir ce projet tant attendu par tous les Samariens à l'horizon 2025.

Ce vœu est adressé à :

- **M. Emmanuel Macron**, Président de la République
- **Mme Elisabeth Borne**, Première Ministre
- **M. Jean-Pierre Farandou**, président-directeur général du groupe SNCF
- **M. Matthieu Chabanel**, président-directeur général de SNCF Réseau

Copie de ce vœu est adressée à :

- **M. Christophe Béchu**, Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
- **M. Clément Beaune**, Ministre délégué auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargé des Transports
- **M. le Préfet de la Région Hauts-de-France**
- **M. le Préfet de la Somme**
- **M. le Président de la Région Hauts-de-France**
- **Mmes / MM les Parlementaires de la Somme**
- **Mme Brigitte Fouré**, Maire d'Amiens
- **M. Alain Gest**, président de la Communauté d'agglomération Amiens Métropole

Signataires :

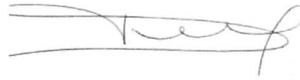
Groupe Unis pour la Somme



Stéphane
HAUSSOULIER



Margaux
DELÉTRÉ



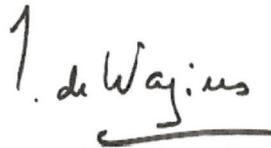
Valérie
DEVAUX



Christelle
HIVER



Pascal
BOHIN



Isabelle
de WAZIERS



Franck
BEAUVARLET



Brigitte
LHOMME



Hubert
de JENLIS



Virginie
CARON-DECROIX



Olivier
JARDÉ



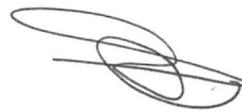
Françoise
RAGUÉNEAU



Jean-Michel
BOUCHY



Sabrina
HOLLEVILLE-MILHAT



Emmanuel
NOIRET



France
FONGUEUSE



Jannick
LEFEUVRE



Jocelyne
MARTIN



Claude
HERTAULT



Sabine
CARTON



Arnaud
BIHET

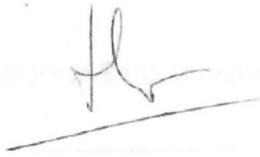


Bertrand
DEMOUY

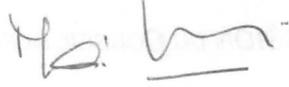
Groupe Somme Droite, Centre et indépendants



**Guillaume
DUFLOT**



**Laurent
SOMON**



**Françoise
MAILLE-BARBARE**



**Guislaine
SIRE**



**Monique
EVRARD**

Non-inscrit



**Frédéric
DEMULE**

Le département de la Somme doit contribuer à la rénovation thermique des écoles et des mairies.

Motion présentée par les groupes La Somme en commun, Avenir solidaire et durable et Gauche démocrate républicaine.

Avec la mise en place de la politique territoriale 2022-2024 en direction des communes et des intercommunalités, le conseil départemental a souhaité porter place une politique publique en lien direct avec les compétences qui lui sont dévolues par la loi NOTRe. La solidarité territoriale, dont il est le garant, s'exprime en particulier au travers du choix de maintenir une politique d'appui aux territoires.

Cette politique d'appui aux territoires, définie sur la période 2022-2024, doit permettre aux collectivités de conforter ou d'amplifier les politiques sur les axes qu'il a définis comme prioritaires. Ces axes prévoient notamment le soutien à la mise aux normes accessibilité/handicap des bâtiments, des espaces publics et des espaces naturels ou le soutien au patrimoine protégé et non protégé.

La question de l'intervention sur le patrimoine scolaire avait été posée dès l'annonce de ces dispositifs. Il avait été répondu en session publique que cette intervention n'était pas exclue et que les éventuelles demandes seraient examinées au cas par cas.

Les dispositifs de financement ont été complétés en 2023 par une intervention sur les logements communaux afin d'améliorer les performances énergétiques, sans intégrer les bâtiments administratifs des mairies. Dans les faits et dans la gestion des demandes de financements actuels, de nombreux projets liés aux écoles et aux mairies sont refusés.

Or sur nos territoires ruraux de nombreux bâtiments communaux intègrent simultanément les 2 usages. De plus, face aux exigences en termes d'accessibilité et face aux fortes augmentations des coûts énergétiques, de nombreux projets de rénovation de mairies et de bâtiments administratifs sont envisagés.

Aussi nous demandons, dans l'application des actuels critères de la politique territoriale et dans l'élaboration des critères de la prochaine programmation, que le financement de la rénovation thermique et énergétique du patrimoine scolaire et des bâtiments de mairie soit pleinement intégré.



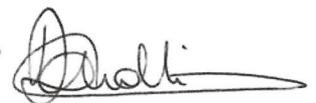
Frédéric FAUVET



Esra ERCAN



Laurent BEUVAIN



Angelo TONOLLI

Réunion du Conseil départemental du 3 avril 2023
2^{ème} commission

Vœu déposé par les élus de l'Assemblée départementale

**Lutte contre la désertification médicale :
pour le maintien des services de maternité dans le
département de la Somme**

Dans un récent rapport adopté par l'Académie Nationale de Médecine, « *Planification d'une politique en matière de périnatalité en France* » le 28 février 2023, les praticiens préconisent « *une réduction accrue du nombre de maternités* » et jugent « *illusoire de soutenir* » les établissements réalisant moins de 1 000 accouchements par an, ce qui reviendrait à réduire plus de 20 % le nombre de maternités, et donc de fermer 111 des 452 maternités de la France métropolitaine.

Ce constat ne peut entrer en adéquation avec les réalités rencontrées dans notre territoire. En effet, à l'instar de nombreux départements ruraux, la Somme est en proie à un phénomène de désertification médicale et à d'importantes problématiques d'accès au soin. Dans ce contexte, l'accès aux services de maternité ne fait pas exception.

Ainsi, alors que le département compte plus de 4 500 naissances par an, ainsi qu'un nombre accru de naissances dites « à risque » et un taux en hausse de mortalité infantile, situation également observée à l'échelle nationale, il apparaît nécessaire de maintenir les hôpitaux de proximité, et tout particulièrement les services de maternité, afin d'en faire un maillon fort du service public de santé.

D'ores-et-déjà, le Département s'est emparé de ces sujets à travers un groupe de travail dédié afin de déployer de nouvelles mesures pour attirer des professionnels de santé dans les territoires ruraux carencés en termes d'offre de soins.

Toutefois, la simulation présentée par l'Académie Nationale de Médecine laisse entendre que deux établissements pourraient se voir menacés dans la Somme, à savoir la maternité d'Abbeville, regroupée avec Amiens, et celle de Péronne, regroupée avec Saint-Quentin. Ces évolutions iraient à l'encontre des objectifs recherchés par le Conseil départemental et l'ensemble des collectivités engagées dans la lutte contre la désertification médicale.

Conscients de ces enjeux pour l'avenir du territoire, les Conseillers départementaux demandent au Gouvernement et à l'Agence Régionale de Santé l'affectation et la mutualisation de moyens humains et financiers permettant le maintien de maternités et de centres hospitaliers de proximité, afin de maintenir un maillage optimal du territoire en préservant une offre de soins accessible à tous et dans tout le département.

Ce vœu est adressé à :

- **M. François Braun**, Ministre de la Santé
- **M. Hugo Gilardi**, Directeur général de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France

Copie de ce vœu est adressée à :

- **M. le Préfet de la Somme**